



Menaces de morts répétées, insultes...

Par **Logh**, le **26/06/2011** à **20:39**

Bonjour, rnrrn je viens vous demander de l'aide... Aujourd'hui pour la 4ème fois, j'ai reçu des menaces de morts de mon voisin du dessus. Je vais vous expliquer ce qu'il y a eu avant.rnrnLa première fois : après que les voisins jettent leurs ordures de balayage par la fenêtre et que celles-ci atterrissent sur notre balcon, ma mère est allée gentiment leur demander d'arrêter car leurs saletés n'allaient pas dehors mais sur notre balcon. Ma mère était à leurs portes, quand mon voisin (il vit au dessus avec sa mère, et a environ 45 ans), pousse sa mère et dit à la mienne, de dégager en la traitant de sal***. Elle s'en va donc. rnrrndeuxième fois : quelques jours passent puis un matin, il était proche des 5 h passés, je me fais réveiller par des gros bruits, et après être bien réveillé je comprends que c'est mon voisin qui chez lui fait tomber toute sorte de choses, ou en casse. Puis quelques minutes après, des menaces à son balcon, et insultes, très vulgaires... Encore quelques minutes passent et il descend comme un fou à notre porte, et tape à grand coup de pied, en hurlant, je vais la tuer, je vais la tuer cette sal***, sale arabe de merde, etc (nous ne sommes pas arabes). Absolument personne n'a bougé dans mon bâtiment, pourtant vers l'heure matinale je me doute bien que ça a réveillé beaucoup de gens (de plus on entend tout ici).rnrrntroisième fois : le lendemain de tout ça, pareil.. gros bruit, vers la même heure, et au balcon il disait : j'attends que tu partes au travail, je t'attends, je t'attends et je te tue sal***. J'appelle donc la police, 20 min à venir, bien entendu c'était redevenu tout calme. Et ils ont tout démenti, et personne n'a bougé dans le bâtiment.rnrnquatrième fois, aujourd'hui : j'étais sur mon ordi, et j'entends un gros bruit par dehors, je regarde et vois que c'est le voisin qui a jeté un manuaire par la fenêtre, on l'entend qui s'énerve mais pas assez pour entendre ce qu'il dit, puis environ 15/20 min plus tard, il va directement au balcon dire : qu'elle monte cette sal*** je vais lui peter la ch*** à coups de machette, et il continuait comme ça... J'ai crié "ça suffit maintenant" et il est descendu essayant de fracasser notre porte, plus menaces de mort (je vais leur arracher la tête), j'appelle la police, 30 min après ils viennent, j'ouvre la porte et vois des énormes trous! (j'ai pris des photos) la police nous a dit de porter plainte demain pour détérioration.rnrnJe ne sais plus

quoi faire, je ne peux déménager, mais je ne veux plus qu'il soit là, j'ai peur pour nous.

Par **mimi493**, le **26/06/2011 à 21:03**

Donc portez plainte, comme la police vous a dit

Par **Logh**, le **26/06/2011 à 21:04**

merci de votre réponse, mais je voudrais savoir ce qu'il risque, ce qu'il y a faire etc... Pas que la police me disent comme la dernière fois: il ne vous a pas touché donc pas de plainte

Par **mimi493**, le **26/06/2011 à 22:23**

Vous n'avez aucune preuve des menaces et des injures
Là, il y a une preuve, donc portez plainte contre X, vous verrez bien

Par **corimaa**, le **26/06/2011 à 22:52**

Vous pouvez aussi porter plainte pour menaces de mort répétées, vous et votre mère.

Par **Logh**, le **26/06/2011 à 22:54**

merci encore de vos réponses! je vais porter plainte demain, mais lui que risque t-il?

Par **mimi493**, le **26/06/2011 à 23:10**

Impossible à prédire

Par **corimaa**, le **27/06/2011 à 10:47**

De toutes les façons il n'est pas net, il doit avoir un "pet au casque", donc mieux vaut porter plainte. Cette personne doit avoir des bouffées délirantes ou autre, mais c'est sûr que quelque chose fonctionne mal, il a peut-être des antécédents, et connu.

Par **Logh**, le **28/06/2011** à **21:51**

Voilà, pour vous tenir au courant, on a déposé plainte. Ils nous on dis cash qu'il aura rien vue qu'il nous a pas taper. Au moment ou on était au commissariat ils sont arrivés, (mon voisin et sa mere), il connaissait le policier de l'accueil, j'ai heureusement eu le temps d'envoyer un sms a ma mere qui était avec un policier pour la plainte, et celui ci est sortie et leurs a demandait ce qu'ils voulais. La mere de mon voisin lui a repondus non non mais on s'occupe de nous mon neveux vas nous prendre. Le policier leurs a dit non, il est a l'acceuil et prendras pas votre plainte et d'aller dans un autre commissariat, il a alors commencer a pleurer (mon voisin), bien entendue des fausses larmes lol! Puis leurs "neveux" les a accompagner dehors un moment. Apres ma mere est sortit, on nous a dit d'attendre un peux, quelqu'un d'autres qui avait posé plainte avant nous et qui était sortit avant nous du commissariat, et revenue aussitot en disant qu'une personne en étrangler une autres, et c'était mon voisin qui étrangler sa mere...! Bref les policiers les ont séparés mais pas de menottes ni rien pour mon voisin, qui es revenue 2h plus tard chez lui... voilà! En gros si on ne ce fait pas taper on va pas très loin, cool non? Merci pour vos reponses tout de meme

Par **corimaa**, le **28/06/2011** à **23:12**

S'il recommence à vous menacer de mort, vous retournez porter plainte au commissariat. En fait, votre plainte va partir au parquet et le procureur decidera ou non de poursuivre. Mais vu que les policiers ont vu qu'il etait capable 'd'etrangler" sa propre mère, peut etre l'en informeront-il.rnrnSi le procureur classe l'affaire sans suite, vous pourrez toujours contester et expliquer dans une lettre RAR au procureur ce que vous vivez au quotidien.rnrnJ'imagine que le pauvre neveu ne savait plus où se mettre devant ses collègues !

Par **Logh**, le **30/06/2011** à **15:53**

Merci beaucoup de vos réponses! Non même pas, il lui a fait une mini morale comme a un gosse de 5 ans qui venait de voler un paquet de bonbon... Je dois donc attendre les suites, par lettre?? Par contre il parait qu'ils auraient porter plainte contre nous, le monde a l'envers!!

Par **corimaa**, le **30/06/2011** à **19:02**

Si vous connaissez vos autres voisins et qu'ils sont temoins, vous pouvez toujours leur demander s'ils veulent bien vous faire une attestation confirmant vos dires. Mais, bon, dans ces cas là, très rares sont les voisins qui sont d'accord pour se mouiller, c'est du chacun pour soi

Par **Logh**, le **30/06/2011** à **19:49**

Oui, on ne peut pas du tout compter sur eux, tout le monde a entendu personnes a bouger, (ok je comprend que de voir un fou avec un marteau, et un couteau fait certainement peur) mais je sais pas, au minimum crier j'appel la police ou quelques choses.. de la a absolument rien faire.....!

Par **corimaa**, le **30/06/2011** à **23:56**

Dès qu'il recommence à avoir ce genre de comportement, vous appelez la police, n'attendez pas qu'il passe à l'acte. Cette personne m'a l'air mentalement dérangée, vous dites même que son cousin lui parlait comme à un enfant de 5 ans, eux savent les problèmes psychologiques dont il doit être atteint.rnrnSi ça ne bouge pas, adressez vous au cabinet du Maire de votre ville.

Par **Logh**, le **01/07/2011** à **10:47**

On a envoyé un dossier à la mairie, et ils ont donné ce dossier à la police municipale... alors que nous on demandait d'avoir un autre appartement, car cette personne n'est pas tranquille et qu'il a de gros problèmes mentaux. Le policier municipal a donc téléphoné mais bon, lui même était gêné car pour l'appart il peut rien faire, à part nous dire de téléphoner si y a un problème, mais ils sont pas 24h/24! Sérieux j'en ai eu plus, si une personne bouge pour nous encore on va devoir rester là, avec un fou au dessus qui a largement les moyens de nous tuer